



Responsabilité après suicide d'un proche

Par **valavy**, le **18/06/2008** à **17:07**

c'est le cas de ma copine.

elle a fait souffrir son copin, (trahison, mensonge, profitée de son bien) et le gas était tellement deçu et triste fâché énervé, il l'a violé et failli la tué et le gas et parti sans nouvelle en pleurant avec un couteau (depuis deux jours personne n'eu de ces nouvel) . la famille du gas a menacé la fille de la poursuivre en justice si le gas se suicide (pour l'avoir détruit psychologiquement et physiquement). la fille n'a pas porté plainte pour les faits que son ex lui a fait subire (viole et tentative de meurtre).

quece qu'elle risque si le gas se suicide ?
comment organisé sa défence ?

Par **frog**, le **18/06/2008** à **17:39**

[citation]la famille du gas a menacé la fille de la poursuivre en justice si le gas se suicide (pour l'avoir détruit psychologiquement et physiquement).[/citation]

C'est un brin fantaisiste. A moins qu'elle l'ait incité à se tirer une balle, elle ne risque rien. Et même si elle l'avait fait, il faudrait déjà que les tiers arrivent à le prouver.

[citation]la fille n'a pas porté plainte pour les faits que son ex lui a fait subire (viole et tentative de meurtre). [/citation]

Sans vouloir me mêler de ce qui ne me regarde pas : A ce stade, il serait sans doute temps de mettre fin à la relation...

Par **valavy**, le **19/06/2008** à **14:28**

Merci de votre réponse
actuellement elle a très peur (du gars, elle est très touchée par cette histoire).
et si elle veut porter plainte :
est ce qu'il n'est pas trop tard ?
et que risque le gars ?